



FICHE DE NUMEROTATION N° 536380-186393

Autorité Contractante:

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA PROTECTION CIVILE

MARCHE N° 5757/M-2024

MODE DE PASSATION: DEMANDE DE COTATION

APPROUVE LE : _____ par Ordre de Service n° _____

NOTIFIE LE : _____

OBJET: Fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile

TITULAIRE(S):

DIAMED - K - SARL NIF: 083336524R

MONTANT DU MARCHE: 175 853 000 HT

DELAI D'EXECUTION: 60 jours

FINANCEMENT: BN

Section : 230

Chapitre	Nature
12719600000174000000	645102

Enregistré au Service des Impôts:

DATE DE NUMEROTATION: 2025-01-08 09:41:04.0

DECRET N°2024-0639/PT-RM DU 08 NOVEMBRE 2024

DIRECTION DES FINANCES
ET DU MATERIEL

MARCHE No _____

MODE DE PASSATION : Marché passé après Demande de Cotation, conformément au Décret n°2024-0639/P-RM du 08 novembre 2024 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée au inondations.

APPROUVE-LE _____

NOTIFIE-LE _____

OBJET : Acquisition de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile.

TITULAIRE : DIAMED – K - SARL, Point G, Immeuble Adja Asta LAME, NIF : 083336524 R, RCCM-Ma-Bko-2018-B-10451, Compte Bancaire n° : ML 090 01029 151565434001 – 59, ouvert à l'ECOBANK, Tél : 76 21 24 44 / 66 66 55 46.

MONTANT : Cent Soixante Quinze Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille (175 853 000) FCFA Hors Taxes (HT).

DELAI D'EXECUTION : Soixante (60) Jours

FINANCEMENT : BUDGET NATIONAL, EXERCICE 2024 - 2025,

SECTION : 990/230 ;

CHAPITRE : 12 – 7 – 1960 – 0000 – 174 – 000000 ;

PROGRAMME : 990/0.003 ;

CF : 64 – 5 – 1 – 02.

Bamako, le

ENREGISTRE au Service des Impôts

AUX TERMES DU PRÉSENT MARCHÉ, conclu

ENTRE

Le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, d'une part, et **DIAMED - K - SARL**, Point G, Immeuble Adja Asta LAME, NIF : 083336524 R, RCCM-Ma-Bko-2018-B-10451, Compte Bancaire n° : ML 090 01029 151565434001 – 59, ouvert à l'ECOBANK, Tél : 76 21 24 44 / 66 66 55 46.d'autre part :

ATTENDU QUE, l'Autorité contractante a fait une demande de cotation pour la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile et a accepté l'offre du Titulaire pour la livraison de ces Fournitures pour un montant de : Cent Soixante Quinze Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille (175 853 000) FCFA Hors Taxes (HT), et dans le délai maximal de soixante (60) jours.

IL A ÉTÉ ARRÊTÉ ET CONVENU CE QUI SUIT :

1. Dans ce Marché, les mots et expressions auront le même sens que celui qui leur est respectivement donné dans les clauses du Marché auxquelles il est fait référence.
2. Les documents ci-après sont réputés faire partie intégrante du Marché et être lus et interprétés à ce titre :
 - a) Le présent Formulaire de Marché ;
 - b) La Notification du Marché adressée au Titulaire par l'Autorité contractant ;
 - c) Le devis estimatif ;
 - d) L'offre et les Bordereaux des prix présentés par le Titulaire ;
 - e) Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
 - f) Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) ;
 - g) le Bordereau des quantités, Calendrier de livraison ;
 - h) Le Cahier des Clauses techniques particulières (CCTP).
3. Le présent Formulaire de Marché prévaudra sur toute autre pièce constitutive du Marché. En cas de différence entre les pièces constitutives du Marché, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.
4. En contrepartie des paiements que l'Autorité contractante doit effectuer au bénéfice du Titulaire, comme cela est indiqué ci-après, le Titulaire convient avec l'Autorité contractante par les présentes de livrer les Fournitures et/ou de réaliser les Services connexes, et de remédier aux défauts de ces Fournitures et/ou Services connexes conformément à tous égards aux dispositions du Marché.
5. L'Autorité contractante convient par la présente de payer au Titulaire, en contrepartie des Fournitures et/ou Services connexes, le montant du Marché, ou tout autre montant dû au titre du Marché, et ce, aux échéances et de la façon prescrites par le Marché.
6. Le présent marché ne sera définitif qu'après son approbation par l'autorité compétente comme prévu par le code des marchés publics en vigueur en République du Mali.

EN FOI DE QUOI, les parties au présent Marché ont fait signer le présent document relatif au marché portant sur la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile conclu entre le Directeur des Finances et du Matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et la société **DIAMED – K - SARL**, Point G, Immeuble Adja Asta LAME, Tél : 76 21 24 44 / 66 66 55 46, passé après demande de cotation, pour un montant de : **Cent Soixante Quinze Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille (175 853 000) FCFA Hors Taxes (HT)**, financé par le Budget National, à hauteur de 100 % pour un délai de livraison de soixante (**60**) jours conformément aux lois en vigueur au Mali, le jour et année mentionnées ci-dessous.

Lu et accepté par La société DIAMED – K - SARL,  Bamako, le <u>29/11/2024</u>	Conclu par Le Directeur des Finances et du Matériel,  Bamako, le <u>29 NOV 2024</u>
Vu par Le Contrôleur Financier,  Bamako, le _____ <i>Yahia</i>	Approuvé par Le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile,  Bamako, le <u>10 NOV 2024</u>

03 DEC 2024



Fournisseur de matériel et équipement médical
N°1 de vente en ligne de matériel médical au Mali

DIAMED-K SARL
[http:// www.diamed-k.com](http://www.diamed-k.com)

EQUIPEMENTS MEDICAUX, CONSOMMABLES, MAINTENANCE

NIF : 083336524R

**COMMERCE IMPORT EXPORT
MATERIEL MEDICAL**

N°RCCM : Ma-Ba-2018 B-10451

ACTE D'ENGAGEMENT

Je soussigné Dr Adama DIARRA médecin radiologue de nationalité malienne résident à Koulouba, Gérant, agissant au nom et pour le compte de DIAMED-K SARL,

Inscrit au registre du commerce sous le numéro **Ma-Ba-2018 B-10451**,

Ayant un **NIF : 083336524R** faisant élection de domicile à Bamako,

Après avoir examiné toutes les clauses du contrat et apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité la nature de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile,

Me soumets et m'engage à exécuter le présent contrat conformément à ses clauses pour la somme de **Cent Soixante Quinze Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille francs CFA Hors TVA (175 853 000)**,

Je m'engage à commencer et terminer le présent contrat dans un délai de Soixante (60) Jours,

Je Garantis l'utilisation contre toute poursuite éventuelle pouvant résulter de l'application de procédés couverts par des brevets d'invention.

Les sommes qui me seront dues pour l'exécution du présent contrat feront l'objet de virement bancaire N° de compte : ECOBANK ML 090 01029 **151565434001** 59 (DIAMED-K SARL)

Réceptionnaire

Bamako, le 29/11/2024

Fournisseur
Dr Adama DIARRA
Gérant





Fournisseur de matériel et équipement médical.
N°1 de vente en ligne de matériel médical au Mali

DIAMED-K SARL
[http:// www.diamed-k.com](http://www.diamed-k.com)

**COMMERCE IMPORT EXPORT
MATERIEL MEDICAL**

EQUIPEMENTS MEDICAUX, CONSOMMABLES, MAINTENANCE

NIF : 083336524R

N°RCCM : Ma-Ba-2018 B-10451

DEVIS ESTIMATIF

DOIT A : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile /Direction Générale de la Protection Civile

Description	Conditionnement	Quantité	Prix unitaire	Montant
Boîte de Pansement	Unité	200	26 000	5 200 000
Atèle membre Supérieur	Unité	200	47 500	9 500 000
Atèle membre Inférieur	Unité	200	47 500	9 500 000
Collier Cervicale	Unité	200	43 000	8 600 000
Atèle Cervico Thoracique	Unité	200	330 000	66 000 000
Carton de 10 boites de Gants à usage unique	Carton de 10	500	30 000	15 000 000
Couverture thermique	Unité	200	5 000	1 000 000
Flacon de Bétadine	Unité	500	4 225	2 112 500
Flacon betadine alcoolique	Unité	500	39 413	19 706 500
Carton de Compresses 40X40	Boite de 10	1000	1 300	1 300 000
Carton Coton Hydrophile 100G	Unité	1000	1 400	1 400 000
Boîte de Hipafix	Unité	1000	4 555	4 555 000
Garrot	Unité	500	6 500	3 250 000
Boîte de Morphine Injectables 10MG	Unité	200	23 500	4 700 000
Carton de Seringue 10CC	Boite de 100	200	10 000	2 000 000
Carton de Sérum Salé 0.9%	FL/500ML	200	500	100 000
Carton de Sérum Glucosé 5%	FL/500ML	200	500	100 000
Carton de Sérum Glucosé 10%	FL/500ML	200	900	180 000
Carton de Ringer Lactate	FL/500ML	200	750	150 000
Carton de Perfuseur	PIECE/1	400	400	160 000
Carton de Cathéter G20	BOITE/100	100	20 000	2 000 000
Carton de Cathéter G22	BOITE/100	100	20 000	2 000 000
Carton de Bande Simple	PIECE/1	200	2 000	400 000
Carton de Bande Velpo	PIECE/1	200	5 040	1 008 000
Boîte de Xylocaine 2%	FL/1	50	3 600	180 000
Boîte Vicryl 2/0 Serti	BOITE/36	50	84 240	4 212 000
Boîte Vicryl 1 Serti	BOITE/36	50	84 240	4 212 000



Description	Conditionnement	Quantité	Prix unitaire	Montant
Boîte de Fil à Peau	BOITE/12	100	33 600	3 360 000
Moniteur de surveillance paramétrique	Unité	2	870 000	1 740 000
Monitorage cardiaque (ECG portatif)	Unité	2	676 000	1 352 000
BAVU	Unité	20	30 000	600 000
Nébulisateurs	Unité	5	55 000	275 000
TOTAL HT				175 853 000

Arrêtée la présente facture à la somme de : Cent Soixante Quinze Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille francs CFA.

Délai de livraison : 60 Jours

Durée de validité de l'offre : 90 jours

Mode de paiement : Virement bancaire, chèque ou cash

ECOBANK : ML 090 01029 151565434001 59 (DIAMED-K SARL)

Pour acquit

Bamako, le 29/11/2024

Fournisseur

Dr Adama DIARRA

Gérant





Fournisseur de matériel et équipement médical
N°1 de vente en ligne de matériel médical au Mali

DIAMED-K SARL
[http:// www.diamed-k.com](http://www.diamed-k.com)

**COMMERCE IMPORT EXPORT
MATERIEL MEDICAL**

EQUIPEMENTS MEDICAUX, CONSOMMABLES, MAINTENANCE

NIF : 083336524R

N°RCCM : Ma-Ba-2018 B-10451

BORDEAU DES PRIX UNITAIRES

DOIT A : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile /Direction Générale de la Protection Civile

Article (s)	Description	Quantité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
1	Boîte de Pansement	200	26 000	Vingt-Six Mille
2	Atèle membre Supérieur	200	47 500	Quarante Sept Mille Cinq Cent
3	Atèle membre Inférieur	200	47 500	Quarante Sept Mille Cinq Cent
4	Collier Cervicale	200	43 000	Quarante-Trois Mille
5	Atèle Cervico Thoracique	200	330 000	Trois Cent Trente Mille
6	Carton de 10 boites de Gants à usage unique	500	30 000	Trente Mille
7	Couverture thermique	200	5 000	Cinq Mille
8	Flacon de Bétadine	500	4 225	Quatre Mille Deux Cent Vingt Cinq
9	Flacon betadine alcoolique	500	39 413	Trente-Neuf Mille Quatre Cent Treize
10	Carton de Compresses 40X40	1000	1 300	Mille Trois Cent
11	Carton Coton Hydrophile 100G	1000	1 400	Mille Quatre Cent
12	Boîte de Hipafix	1000	4 555	Quatre Mille Cinq Cent Cinquante Cinq
13	Garrot	500	6 500	Six Mille Cinq Cent
14	Boîte de Morphine Injectables 10MG	200	23 500	Vingt-Trois Mille Cinq Cent
15	Carton de Seringue 10CC	200	10 000	Dix Mille
16	Carton de Sérum Salé 0.9%	200	500	Cinq Cent
17	Carton de Sérum Glucosé 5%	200	500	Cinq Cent
18	Carton de Sérum Glucosé 10%	200	900	Neuf Cent
19	Carton de Ringer Lactate	200	750	Sept Cent Cinquante
20	Carton de Perfuseur	400	400	Quatre Cent
21	Carton de Cathéter G20	100	20 000	Vingt Mille
22	Carton de Cathéter G22	100	20 000	Vingt Mille
23	Carton de Bande Simple	200	2 000	Vingt Mille
24	Carton de Bande Velpo	200	5 040	Cinq Mille Quarante
25	Boîte de Xylocaine 2%	50	3 600	Trois Mille Six Cent
26	Boîte Vicryl 2/0 Serti	50	84 240	Quatre-Vingt-Quatre Mille Deux Cent Quarante
27	Boîte Vicryl 1 Serti	50	84 240	Quatre-Vingt-Quatre Mille Deux Cent Quarante
28	Boîte de Fil à Peau	100	33 600	Trente-Trois Mille Six Cent
29	Moniteur de surveillance paramétrique	2	870 000	Huit Cent Soixante Dix Mille
30	Monitorage cardiaque (ECG portatif)	2	676 000	Six Soixante Seize Mille



Article (s)	Description	Quantité	Prix unitaire en chiffre	Prix unitaire en lettre
31	BAVU	20	30 000	Trente Mille
32	Nébuliseurs	5	55 000	Cinquante Cinq Mille

Réceptionnaire

Bamako, le 29/11/2024

Fournisseur
Dr Adama DIARRA
Gérant





DIAMED-K SARL
http://www.diamed-k.com

**COMMERCE IMPORT EXPORT
MATERIEL MEDICAL**

EQUIPEMENTS MEDICAUX, CONSOMMABLES, MAINTENANCE
NIF : 083336524R N°RCCM : Ma-Ba-2018 B-10451

Bordereau des prix et calendrier de livraison pour les fournitures

DOIT A : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile /Direction Générale de la Protection Civile

Article (s)	Description	Délai de livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total par article
1	Boîte de Pansement	60 Jours	200	26 000	5 200 000
2	Atèle membre Supérieur	60 Jours	200	47 500	9 500 000
3	Atèle membre Inférieur	60 Jours	200	47 500	9 500 000
4	Collier Cervicale	60 Jours	200	43 000	8 600 000
5	Atèle Cervico Thoracique	60 Jours	200	330 000	66 000 000
6	Carton de 10 boites de Gants à usage unique	60 Jours	500	30 000	15 000 000
7	Couverture thermique	60 Jours	200	5 000	1 000 000
8	Flacon de Bétadine	60 Jours	500	4 225	2 112 500
9	Flacon betadine alcoolique	60 Jours	500	39 413	19 706 500
10	Carton de Compresses 40X40	60 Jours	1000	1 300	1 300 000
11	Carton Coton Hydrophile 100G	60 Jours	1000	1 400	1 400 000
12	Boîte de Hipafix	60 Jours	1000	4 555	4 555 000
13	Garrot	60 Jours	500	6 500	3 250 000
14	Boîte de Morphine Injectables 10MG	60 Jours	200	23 500	4 700 000
15	Carton de Seringue 10CC	60 Jours	200	10 000	2 000 000
16	Carton de Sérum Salé 0.9%	60 Jours	200	500	100 000
17	Carton de Sérum Glucosé 5%	60 Jours	200	500	100 000
18	Carton de Sérum Glucosé 10%	60 Jours	200	900	180 000
19	Carton de Ringer Lactate	60 Jours	200	750	150 000
20	Carton de Perfuseur	60 Jours	400	400	160 000
21	Carton de Cathéter G20	60 Jours	100	20 000	2 000 000
22	Carton de Cathéter G22	60 Jours	100	20 000	2 000 000
23	Carton de Bande Simple	60 Jours	200	2 000	400 000



Article (s)	Description	Délai de livraison	Quantité	Prix unitaire	Prix total par article
24	Carton de Bande Velpo	60 Jours	200	5 040	1 008 000
25	Boîte de Xylocaine 2%	60 Jours	50	3 600	180 000
26	Boîte Vicryl 2/0 Serti	60 Jours	50	84 240	4 212 000
27	Boîte Vicryl 1 Serti	60 Jours	50	84 240	4 212 000
28	Boîte de Fil à Peau	60 Jours	100	33 600	3 360 000
29	Moniteur de surveillance paramétrique	60 Jours	2	870 000	1 740 000
30	Monitorage cardiaque (ECG portatif)	60 Jours	2	676 000	1 352 000
31	BAVU	60 Jours	20	30 000	600 000
32	Nébuliseurs	60 Jours	5	55 000	275 000
TOTAL HT					175 853 000

Bamako, le 29/11/2024

Réceptionnaire

Fournisseur
Dr Adama DIARRA
Gérant





Fournisseur de matériel et équipement médical.

DIAMED-K SARL
<http://www.diamed-k.com>

**COMMERCE IMPORT EXPORT
MATERIEL MEDICAL**

EQUIPEMENTS MEDICAUX, CONSOMMABLES, MAINTENANCE

NIF : 083336524R

N°RCCM : Ma-Ba-2018 B-10451

SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES

DOIT A : Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile /Direction Générale de la Protection Civile

Article (s)	Description	Spécifications techniques
1	Boîte de Pansement	Description : 1 boite inox 18x8x4cm 1 ciseaux mousse droit 14 cm 1 ciseaux lister croix rouge 14 cm 1 sonde cannelée 14 cm 1 pince dissection a/g 14 cm 1 pince dissection s/g 14 cm 1 pince péan 14 cm 1 bistouri fixe manche plat lame concave Garantie : 1 an.
2	Atèle membre Supérieur	Description : Atèle rigide en aluminium avec doublure en mousse pour le confort. Convient pour immobiliser les fractures ou les entorses des membres supérieurs.
3	Atèle membre Inférieur	Description : Atèle gonflable ou rigide pour stabilisation des fractures des membres inférieurs, ajustable pour différentes tailles.
4	Collier Cervicale	Description : Collier cervical rigide ajustable pour immobilisation temporaire des cervicales après un traumatisme. Fabriqué en matériau hypoallergénique avec support menton.
5	Atèle Cervico Thoracique	Description : Dispositif de stabilisation de la colonne cervicale et thoracique. Léger, ajustable et doté de rembourrage pour le confort.
6	Carton de 10 boites de Gants à usage unique	Description : Gants en latex, non stériles, poudrés ou non poudrés. Taille standard (M).
7	Couverture thermique	Description : Couverture isothermique en polyester métallisé, utilisée pour prévenir l'hypothermie. Dimensions : 160 x 210 cm.
8	Flacon de Bétadine	Description : Solution antiseptique à base de povidone iodée, concentration de 10 %. Usage externe.
9	Flacon betadine alcoolique	Description : Solution antiseptique alcoolique à base de povidone iodée (5 %). Utilisée pour désinfecter la peau avant une procédure invasive.
10	Carton de Compresses 40X40	Description : Compresses stériles, en coton 100 %, 40 x 40 cm.
11	Carton Coton Hydrophile 100G	Description : Rouleau de coton hydrophile, non stérile, utilisé pour les soins généraux.
12	Boîte de Hipafix	Description : Bande adhésive extensible utilisée pour la fixation de pansements ou de dispositifs médicaux sur la peau. Doublure hypoallergénique et respirante pour éviter les irritations cutanées.



Article(s)	Description	Spécifications techniques
		Disponible en rouleaux de différentes dimensions. Normes : Conforme aux normes CE et ISO 13485
13	Garrot	Description : Dispositif médical conçu pour l'arrêt temporaire de la circulation sanguine dans les membres, utilisé principalement pour faciliter les prélèvements sanguins ou les interventions d'urgence. Fabriqué en élastique ou en tissu robuste avec un système de verrouillage par boucle ou clip.
14	Boîte de Morphine Injectables 10MG	Description : Ampoules de morphine injectable, concentration de 10 mg/ml, utilisées pour la gestion de la douleur aiguë.
15	Carton de Seringue 10CC	Description : Seringues stériles à usage unique avec une capacité de 10 ml. Corps transparent gradué pour une mesure précise des liquides. Équipées d'un embout Luer Lock ou Luer Slip pour une connexion sécurisée avec des aiguilles ou des perfusions. Sans latex pour réduire les risques d'allergie.
16	Carton de Sérum Salé 0.9%	Description : Solution saline isotonique à 0,9 %, utilisée pour la réhydratation.
17	Carton de Sérum Glucosé 5%	Description : Solution glucosée à 5 %, utilisée pour l'hydratation et l'apport énergétique.
18	Carton de Sérum Glucosé 10%	Description : Solution glucosée à 10 %, utilisée pour un apport énergétique rapide ou en cas d'hypoglycémie.
19	Carton de Ringer Lactate	Description : Solution équilibrée contenant du lactate, sodium, potassium et calcium, utilisée pour la réhydratation et le rétablissement des électrolytes.
20	Carton de Perfuseur	Description : Perfuseurs stériles avec régulateur de débit, utilisés pour l'administration de fluides par voie intraveineuse.
21	Carton de Cathéter G20	Description : Cathéters intraveineux de calibre 20G, avec système anti-reflux, stériles, à usage unique.
22	Carton de Cathéter G22	Description : Cathéters intraveineux de calibre 22G, utilisés pour les perfusions pédiatriques ou en soins adultes avec débit réduit.
23	Carton de Bande Simple	Description : Bandes en coton, non élastiques, utilisées pour la fixation de pansements ou en support des articulations. Largeur standard de 10 cm.
24	Carton de Bande Velpo	Description : Bandes Velpo élastiques pour le soutien et l'immobilisation légère. Largeur de 10 cm, longueur de 5 mètres.
25	Boîte de Xylocaine 2%	Description : Lidocaïne injectable à 2 %, utilisée comme anesthésique local ou pour l'infiltration.
26	Boîte Vicryl 2/0 Serti	Description : Sutures résorbables en polyglactine 910, de calibre 2/0, avec aiguille sertie, adaptées pour la chirurgie générale.
27	Boîte Vicryl 1 Serti	Description : Sutures résorbables en polyglactine 910, de calibre 1, avec aiguille sertie, utilisées pour la chirurgie générale.
28	Boîte de Fil à Peau	Description : Fils non résorbables en nylon ou soie pour les sutures externes, avec aiguille sertie.



Article (s)	Description	Spécifications techniques
29	Moniteur de surveillance paramétrique	Description : Moniteur multiparamétrique pour la surveillance des signes vitaux (ECG, SpO2, pression artérielle, température). Écran LCD, batterie intégrée.
30	Monitorage cardiaque (ECG portatif)	Description : Electrocardiographe portable à 3 ou 12 dérivations, écran couleur, mémoire interne pour stockage des résultats, connectivité USB.
31	BAVU	Description : Ballon autoremplisseur manuel en silicium avec valve unidirectionnelle et réservoir d'oxygène. Masque inclus.
32	Nébuliseurs	Description : Dispositifs de nébulisation permettant la transformation des solutions médicamenteuses en aérosol pour une administration par voie respiratoire. Capacité du réservoir : 6 à 8 ml, débit réglable, particules de taille 3-5 microns.

Réceptionnaire

Bamako, le 29/11/2024

Fournisseur
Dr Adama DIARRA
Gérant



Section V. Cahier des clauses administratives générales (CCAG)

Le Cahier des Clauses Administratives Générales des marchés publics de fournitures s'applique au présent marché.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "J. P. [Signature]".

Section VI. Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)

Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) précise le Cahier des clauses administratives générales (CCAG). Lorsqu'il y a contradiction, les clauses ci-après prévalent par rapport aux clauses du CCAG.

CCAG 1.1 (g)	L'Autorité contractante est : le Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile.
CCAG 1.1 (l)	Le lieu de destination finale est : La Direction Générale de la Protection Civile.
CCAG 4.2 (b)	Les termes commerciaux auront la signification prescrite par les Incoterms Version 2010
CCAG 6.1	Les candidats au présent marché peuvent se grouper sous forme de groupements d'entreprises solidaires. Sans objet.
CCAG 8.1	<p>Aux fins de <u>notification</u>, l'adresse de l'Autorité contractante sera :</p> <p>À l'attention de : la Direction des Finances et du matériel du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile sise à Hamdallaye ACI 2000</p> <p>Étage/n° de bureau :</p> <p>Ville : Bamako</p> <p>BP : E4771</p> <p>Pays : Mali</p> <p>Téléphone : 20 22 80 58</p> <p>Télécopie : Sans objet</p> <p>Adresse électronique : sanatall14@yahoo.fr</p>
CCAG 9.1	<i>[Lorsque le droit applicable est autre que le droit malien indiquer ici le droit applicable, sinon ne pas modifier le CCAG.]</i>
CCAG 10.2	<p>[Note : Tout litige sera soumis à la juridiction compétente par défaut. Toutefois, l'Autorité contractante peut insérer une clause compromissoire d'arbitrage, notamment dans l'hypothèse d'un Marché avec un Attributaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA. Au moment de finaliser le Marché, la clause appropriée sera retenue dans le Marché. La note explicative qui suit doit donc être insérée au titre de la clause 10.6 a) du CCAG dans le document d'appel d'offres.]</p> <p>Note explicative à l'intention des candidats : <i>Au moment de la finalisation du marché la clause 10.6 (a) du CCAG sera retenue dans le cas où le Marché est passé avec un soumissionnaire ressortissant d'un État membre de l'UEMOA. Cette disposition sera remplacée par le texte ci-après dans le cas d'un Marché passé avec un Soumissionnaire ressortissant d'un État non membre de l'UEMOA :</i></p> <p><i>« La Clause 10.6 a) du CCAG est modifiée et remplacée par : Si les parties n'ont pas réussi à résoudre leur différend à l'amiable, le litige sera soumis à un tribunal arbitral dans les conditions prévues par l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif à l'arbitrage ».</i></p>
CCAG 12.1	<p>Détails concernant les documents d'embarquement et autres documents à fournir par le Titulaire : <i>un connaissance négociable, un connaissance maritime non négociable, un connaissance aérien, un bordereau d'expédition de chemin de fer, un bordereau d'expédition routier, un certificat d'assurance, un certificat de garantie du Fabriquant ou du Titulaire, un certificat d'inspection délivré par une agence d'inspection particulière, des détails relatifs à l'embarquement spécifiés par l'usine du Titulaire</i></p> <p>Les documents ci-dessus sont à recevoir par l'Autorité contractante une semaine au moins avant l'arrivée des fournitures au port ou la date de livraison à destination finale.</p>
CCAG 14.1	<p>Le prix des Fournitures livrées et/ou Services connexes exécutés « est ferme ».</p> <p>Le montant d'un marché à prix ferme est actualisable pour tenir compte des variations de coûts entre la date limite de validité des offres et la date du début de l'exécution du marché, en appliquant au montant d'origine de l'offre la formule d'actualisation ci-après :</p> $P_1 = P_0 (a L_1/Lo + b i M_1/Mo)$ <p>dans laquelle :</p> <p>P_1 = Prix actualisé. P_0 = Prix du marché (prix de base). a = pourcentage estimé de l'élément représentant la main-d'œuvre dans le Prix du marché.</p>

	<p>b_i = pourcentage estimé de l'élément (i indice) représentant les matières et matériaux dans le Prix du marché.</p> <p>L_0, L_1 = indices du coût de la main-d'œuvre applicables à l'industrie concernée, à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>M_0, M_1 = indices des prix des principaux matériaux de base à la date limite de validité des offres et à la date d'actualisation du prix, respectivement.</p> <p>La somme des éléments a et b_i doit toujours être égale à un (1) dans chaque cas où la formule est utilisée.</p> <p>La date d'actualisation du prix est la date à laquelle la notification d'attribution définitive du marché est effectuée.</p>
CCAG 15.1	<p>Exemples</p> <p>Clause 15.1 du CCAG : La méthode et les conditions de règlement du Titulaire au titre de ce marché sont :</p> <p>Règlement des Fournitures :</p> <p>Le règlement sera effectué comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) Règlement de l'Avance : trente (30%)¹ pour cent du prix du Marché sera réglé dans les 30 jours suivant la signature du Marché, contre une demande de paiement, et une garantie bancaire (i) à concurrence de 100% du montant de ladite avance (ii) valable jusqu'à la livraison des Fournitures et (iii) conforme au format type fournie dans le document d'appel d'offres ou à un autre format jugé acceptable par l'Autorité contractante. ii) A l'embarquement : soixante (60) pour cent du prix du Marché des Fournitures embarquées sera réglé par lettre de crédit confirmée et irrévocable ouverte au crédit du Titulaire dans une banque de son pays, contre la fourniture des documents spécifiés à la clause 12 du CCAG. iii) À la réception : le solde de dix (10) pour cent du prix du Marché des Fournitures livrées sera réglé dans les trente (30) jours suivant leur réception, contre une demande de règlement accompagnée d'un procès-verbal de réception émis par l'Autorité contractante.
CCAG 15.4	<p>Le délai au-delà duquel l'Autorité contractante paiera des intérêts moratoires au Titulaire est de soixante (60) jours conformément à l'article 108.6 du CMP.</p> <p>Le dépassement du délai de paiement ouvre sans autre formalité et de plein droit pour le titulaire du marché au paiement d'intérêts moratoires à compter du jour suivant l'expiration du délai à un taux fixé par le Ministre chargé des Finances de l'Etat membre dans lequel le marché est exécuté, et qui ne pourra en aucun cas être inférieur au taux d'escompte de la BCEAO augmenté d'un point. (Article 108.6 du CMP)</p>
CCAP 16.1	Préciser les impôts, taxes et droits : Le présent marché est conclu en Hors Taxes Hors Douane (HT/HD) conformément à l'Arrêté N°2022-5917/MEF-SG du 19 décembre 2022 portant modification de l'Arrêté N°2021-2899/MEF-SG du 10 août 2021 fixant les modalités d'application du décret N°2021-0442/PT-RM du 13 juillet 2021 portant reconnaissance du caractère extraordinaire du terrorisme et de l'insécurité.
CCAG 17.1	Le montant de la garantie de bonne exécution sera de cinq (5%) pourcent du montant du Marché.
CCAG 17.3	La garantie de bonne exécution sera : une garantie bancaire ou un cautionnement d'une Institution de cautionnement.
CCAG 22.2	L'emballage, le marquage et les documents placés à l'intérieur et à l'extérieur des caisses (le cas échéant) seront : En bonne et due forme.
CCAG 23.1	La valeur assurée devra être de cent dix (110) pourcent de la valeur DDP rendue à destination des fournitures.
CCAG 25.1	Les Inspections et Essais sont : [décrire les types, fréquences, procédures utilisées pour réaliser ces inspections et ces essais] Sans objet
CCAG 25.2	Les inspections et les essais seront réalisés à la Direction Générale des Douanes.
CCAG 26.1	Les pénalités de retard s'élèvent à : un deux mille cinq centième (1/2500 ^{ème}) du montant du marché initial éventuellement modifié ou complété par les avenants intervenus par jour de retard.
CCAG 26.1	Le montant maximum des pénalités de retard sera de : 17 585 300 F CFA.
CCAG 27.5	Le délai de réparation ou de remplacement sera de : 15 jours.

¹Montant maximal autorisé des avances selon l'article 90 de la directive n°04/2005/CM/Uemoa



Bamako, le 28 NOV 2024

*Le Directeur des Finances et du Matériel***A**

**Monsieur le Directeur de la Société DIAMED - K - SARL ;
Bamako - Point G, Immeuble Adja Asta LAME ;
Tél : 76 21 24 44 / 66 66 55 46**

N° 2067-2024 /MSPC-DFM-DAMP

Objet : Dossier de Cotation relative à la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile.

- *Notification d'attribution provisoire de marché.*

Pièce jointe : Copie décision n°00933-CPMP-MSPC du 28/11/2024.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que votre société **DIAMED - K - SARL** a été déclarée attributaire provisoire du marché relatif à la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile pour un montant de : **Cent Soixante Quinze Millions Huit Cent Cinquante Trois Mille (175 853 000) FCFA Hors Taxes (HT)** avec un délai livraison de **soixante (60) jours**.

Aussi, je vous demande de bien vouloir approcher dès réception de la présente, la Direction des Finances et du Matériel pour l'établissement des termes du marché y afférent muni des pièces suivantes :

- La carte d'identification fiscale ou sa copie certifiée conforme ;
- L'attestation de l'INPS ou sa copie certifiée conforme ;
- L'attestation de l'OMH ou sa copie certifiée conforme ;
- Le statut de la société.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur le Gérant, l'expression de ma haute considération.

Ampliations :

MSPC _____ 01P/cr

Archives chrono _____ 02

DCM _____ 01

Le Directeur,



Colonel Moussa DIALLO

Chevalier de l'Ordre National

SECRETARIAT GENERAL

00933

DECISION N°2024

/MSPC-SG-DFM/

Portant attribution du marché relatif à la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile

LE MINISTRE DE LA SECURITE ET DE LA PROTECTION CIVILE,

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision de la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2013-028 du 11 juillet 2013, modifiée, relative aux Lois de Finances ;

Vu la Loi n°2023-060 du 22 décembre 2023 portant Loi des Finances pour l'exercice 2024 ;

Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n°2015-0604/P-RM du 15 septembre, modifié, portant Code des Marchés Publics et des Délégations de Service Public ;

Vu le Décret n°2024-0639/PT-RM du 08 novembre 2024 fixant le régime des marchés publics relatifs aux mesures d'urgence en réponse à la crise liée aux inondations ;

Vu le rapport d'évaluation des offres relatives à la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile,

DECIDE :

Article 1^{er}: Le marché relatif à la fourniture de matériels médicaux d'urgence dans le cadre de la gestion des inondations pour le compte du Ministère de la Sécurité et de la Protection Civile au profit de la Direction Générale de la Protection Civile est attribué à la société DIAMED K SARL, pour un montant de Cent soixante-quinze millions huit cent cinquante-trois mille (175 853 000) F CFA TTC et un délai de livraison de soixante (60) jours.

Article 2 : Le Directeur des Finances et du Matériel est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sera communiquée partout où besoin sera.

Bamako, le 28 NOV 2024



Le ministre,

[Signature]

Général de Division Daoud Aly MOHAMMEDINE

Commandeur de l'Ordre National